

COMMUNE DES ESTABLES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/04/2024

Date de la convocation 8/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 12 avril

A 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de BRUN Philippe.

Nombre de conseillers

En exercice 11

Présents : 7

Procurations : 2

Votants : 9 Pour 9 Contre : 0 Abstentions : 0

+	Philippe BRUN	proc	Yves SANIAL
+	Alice MALARTRE	+	Thierry MICHEL
+	Michel RIBES	+	Alain ROMÉAS
+	Laurence EXBRAYAT	+	Jeanne PRADIER
	Alexandre MALARTRE	proc	Michel LEYDIER
	Odette GAILHOT		

Malartre Alice a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Re-adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité

Mr le Maire informe le conseil Municipal que la commune des Estables, au regard de ses propres besoins, a un intérêt a re-adhérer au groupement de commandes.

Etant précisé que la commune des Estables sera systématiquement amenée a confirmer son engagement a l'occasion du lancement de chaque marché ou accord-cadre passé dans le le cadre du groupement pour ses différents besoins.

Considérant que le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ariège (SDE09), le Syndicat Départemental d'Énergie du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergie du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Énergie du Lot (FDEL), le Syndicat Mixte d'Électrification du Gard (SMEG), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE65), le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Électricité du Pays Catalan (SYDEEL 66), le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET) et le Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne (SDE82) :

- ont constitué un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergie et la valorisation d'énergie, de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le SDEI (Syndicat Départemental d'Energies du Tarn) est le coordonnateur ;
- qu'en leur qualité de Membres Pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs.

AR d'urgence d'une
043-214300915-20240412-2024_13_2-DE
Reçu le 22/05/2024
Publié le 22/05/2024

Considérant que les Membres pilotes précités souhaitent renforcer les compétences mises à dispositions des acteurs de leurs territoires en les regroupant au sein d'un groupement de commandes qui se matérialise par une nouvelle convention constitutive entre ses membres.

Considérant que cette nouvelle convention constitutive entrainera la résiliation de l'actuelle convention constitutive dans un délai de six mois à compter du terme des marchés ou accords-cadres passés dans le cadre de la convention actuelle.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Mr le Maire, le conseil Municipal décide la re-adhésion au groupement de commandes précité.

Autorise le Maire à signer le bulletin de re adhésion pour le compte de la commune des Estables.

Fait à les Estables le
Pour copie conforme

Mr BRUN Philippe, Maire

0432143001520240412-2024_13_2DE
Réquie 22/05/2024
Publié le 22/05/2024